

# Osmose Radio – Emission Davici Code du 22/04/2014 – Avignon Delta Numérique et le Salon du Numérique en Vaucluse #2



Emission Davici Code du  
22/04/2014 sur Osmose  
Radio [www.osmose-radio.fr](http://www.osmose-radio.fr)

Émission d'une série sur le  
Numérique, présentée par Paula  
SAUDEZ et co-animée avec Maître  
ABENSOUR, avocat au barreau  
d'Avignon.

Le sujet du jour :  
**Avignon Delta Numérique, le  
Salon du Numérique en Vaucluse...**

## Avignon Delta Numérique et le Salon du Numérique en Vaucluse #2

### 1 Introduction de l'émission par Paula SAUDEZ

Accueil des auditeurs, accueil de Maître Abensour, avocat au barreau d'Avignon et accueil de l'invité Denis JACOPINI et de Aliocha IORDANOV qui se présente.

### 2. Présentation de Avignon Delta Numérique par Aliocha

**IORDANOV**

Pause musicale

### **3. Présentation des Projets de Avignon Delta Numérique**

<http://www.avignon-delta-numerique.com>

Retour sur le Salon du Numérique en Vaucluse 2014.

Le Salon du Numérique 2015 déjà en préparation. La date retenue pour la prochaine édition est le 03/02/2015.

#### **Présentation des Ateliers Thématiques**

La mise en place d'un espace de CoWorking

Ce sujet amène la discussion des invités sur le sujet. Aliocha IORDANOV nous renseigne sur le projet en détail, ce qu'il peut apporter à des professionnels individuels ou en groupes, sa présence ailleurs dans le monde mais pas autour d'Avignon.

Denis JACOPINI attire notre attention sur les risques et les responsabilités des utilisateurs mais aussi de l'abonné officiel à l'accès Internet qui sera partagé.

Les usages devront être bien ficelés, encadrés par une charte d'utilisation qui va au delà du contenu habituellement trouvé dans les chartes informatiques.

Ce projet de coWorking permettra à de nombreuses structures de pouvoir fonctionner selon le modèle utilisé outre atlantique, dans la Silicon Valley.

En effet, le travail collaboratif avec ses grands espaces de travail et ses zones de détente pour rechercher la convivialité et l'inspiration font partie du modèle de travail proposé depuis de nombreuses années par Google et d'autres géants du Numérique dans le monde.

Maître ABENSOUR nous éclaire sur le fait que les projets de travail collaboratifs peuvent aisément être encadrés par les lois existantes et qu'il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles lois propres au coWorking. Paula intervient en

nous informant qu'a eut lieu le 11 février dernier le Safer Internet Day 2014 Le Safer Internet Day est un programme européen en faisant la promotion dans toute l'europe d'un « Internet plus sur » et d'un « Meilleur Internet » pour les jeunes.

Pause musicale

#### 4. Les 5 minutes d'actu du Net Expert

14/06/2013 Je vais d'abord commencer par une info qui plus toute jeune puisqu'elle est de juin dernier (pratiquement 10 mois, et on sait que 10 mois en informatique représente une décennie dans d'autres domaines) mais pour ceux qui n'avaient pas cette info, je trouvais intéressant de leur communiquer. Vous connaissez tous l'impression 3D (je suis sur Aliocha, Maître Abensour et Paula que vous avez tous une ou deux imprimantes 3D à la maison...). Hé bien Amazon, le géant de la vente en ligne, a fini par avoir tellement d'achats concernant les imprimantes 3D, qu'il à créé une rubrique entièrement réservée à l'impression 3D avec non seulement des imprimantes mais aussi des accessoires et des pièces détachées. Pour la petite anecdote, on peut trouver sur Internet des programmes qu'on charge dans les imprimantes 3D pour qu'elles fabriquent leurs propres pièces détachées pour pouvoir se réparer. De là à ce que les imprimantes s'auto impriment, se reproduisent et nous envahissent, il n'y as qu'un pas.

Source

:

<http://www.creanum.fr/news/toutes-les-news/id/1728/amazon-lance-une-rubrique-consacree-a-l-impression-3d.aspx>

04/03/2014 Pour rendre hommage à notre exemple de l'émission du mois de mars intitulée « Rechercher sur Internet » que j'avais illustré par une recherche de pizza sur Internet, je suis tombé quelques heures après l'émission sur un article qui avait pour titre « Le marché de la pizza enregistre une baisse d'activité pour la deuxième année consécutive ». Je ne connais pas la cause de cette baisse, mais si c'est leur manque de

présence sur Internet qui est en cause, j'invite ces professionnels à écouter notre prochaine émission consacrée aux méthodes à suivre pour être trouvé sur Internet.

Source

: <http://www.cession-commerce.com/actus/breves/recul-du-marche-de-la-pizza-en-2013-1159.html>

13/09/2013 : Vous vous rappelez probablement de l'affaire du vol de données personnelles de 800 000 clients de la société Orange qui s'est passé en janvier dernier et médiatisé quelques jours après en février. On avait l'impression que c'était la première fois qu'on nous dévoilait ce très inquiétant vol de données personnelles. Pourtant, en septembre dernier, c'est Vodaphone (le plus gros propriétaire de SFR) qui s'est fait lui aussi voler les données personnelles de quelques clients. Vous n'en avez pas entendu parler ? pourtant ça concernait un vol de données personnelles de 2 millions de clients. C'est pas bien...

Source

: [http://actu.orange.fr/une/vodafone-victime-d-un-vol-de-donnees-de-grande-ampleur-afp-s\\_2556184.html](http://actu.orange.fr/une/vodafone-victime-d-un-vol-de-donnees-de-grande-ampleur-afp-s_2556184.html)

27/02/2014 : Encore plus fort ! Hold Security, une entreprise spécialisée dans la cybersécurité a découvert en début d'année que 360 millions d'identifiants contenant des adresses emails, accompagnées de mots de passe qui dans la plupart des cas ne sont pas chiffrés, sont actuellement en vente au marché noir sur Internet.

Source

: <http://www.zdnet.fr/actualites/cybersecurite-les-donnees-liees-a-360-millions-de-comptes-sur-le-marche-noir-39798111.htm>

11/04/2014 : Une info qui va faire plaisir à Aliocha (patron de Semaweb, une agence Web spécialisé en WebMarketing) Le marché de la publicité sur Internet a pour la première fois dépassé celui de la télévision. Avec 42,8 milliards de dollars consacrés à la publicité en 2013 aux Etats-Unis (+17%), Internet supplante désormais la télévision (40,1 Mds \$). Le «

display » et la publicité sur mobile sont les segments les plus dynamiques avec des croissances de 30% et 110%.

Source :

<http://www.zdnet.fr/actualites/publicite-internet-a-depasse-la-television-pour-la-premiere-fois-39799811.htm>

01/04/2014 : **On va terminer ces infos par une actu insolite.**

Je ne sais pas pourquoi, mais ce matin, je me suis levé en me posant la question suivante :

« Que se passerait-il si les e-cigarettes (vous savez maintenant ce que c'est ?) étaient infectées par un virus ?

J'ai fais des recherches et j'ai d'abord trouvé qu'en 2012, des chercheurs de l'INSERM (l'Institut national de la santé et de la recherche médicale auraient trouvé des traces du virus de la mosaïque du tabac dans les cigarettes non électroniques (je ne sais pas comment on pourrait les appeler, les cigarettes manuelles peut-être...) .

J'ai approfondi mes recherches et j'ai trouvé que le fabricant américain de cigarettes électroniques FlowerSmoke a alerté ses clients et notamment ceux utilisateur de son modèle le « Blue Lily » pilotable à partir d'un smartphone, qu'il existait des copies de ces applications infectées par un Malware qui peuvent perturber le fonctionnement des vapoteurs, et potentiellement dérégler la délivrance de nicotine ou d'arômes artificiels tout ceci avec des conséquences qui pourraient être graves éventuelles sur l'organisme. Alors, cette information étant parue le 1er Avril sur le site JolPress.com je me suis dis, « oh la bonne blague » .

Mais j'ai poursuivi mes recherches et j'ai remarqué que l'info avait été pas mal relayée sur Internet.

J'ai enfin recherché dans les sites qui recensent les blagues ou les fausses infos (comme par exemple hoaxbuster.com) et je n'y ai rien trouvé...

Ca fait peur !!!

Sources :

<http://www.jolpress.com/sante-virus-cigarettes-mosaique-tabac->

[etude-salive-materiel-genetique-viral-echantillons-chercheurs-marseillais-tabagisme-article-813581.html](#)

Le mois prochain, j'aurais bien évidemment d'autres actus comme une info sur la plus grande faille de sécurité au monde qui a concerné plus de la moitié des sites internet de la planète, un organisme qui pourra contrôler vos sites internet à distance et vous verbaliser comme le font les agents de police avec la vidéo-surveillance et bien d'autres infos croustillantes....

Pause musicale

## 5. La minute d'actu de Maître Abensour

Maître Abensour nous parle brièvement (car une émission entière pourrait lui être consacrée) de l'invalidation de la directive sur la conservation des données.

Le 8 avril 2014, la grande Chambre de la CJUE a rendu deux arrêts : le premier dans l'affaire C-288/12 (Commission européenne contre Hongrie) et le second dans les affaires C-293/12 et C-594/12. Ce second arrêt invalide la directive 2006/24/CE sur la conservation des données générées ou traitées dans le cadre de la fourniture de services de communications électroniques accessibles au public ou de réseaux publics de communication.

Pour rappel, ce texte faisait suite aux attentats de Londres et il avait alors été reconnu nécessaire, pour des raisons de sécurité, de mettre en place une surveillance accrue des communications électroniques.

Les États devaient veiller à ce que soient conservées pratiquement toutes les données permettant d'identifier l'origine et la destination des communications électroniques (téléphonie fixe, mobile, courriels, etc.). Néanmoins, ils n'étaient pas obligés de faire conserver, par les fournisseurs de services de communications électroniques le contenu des communications. L'un des points pris en compte par la CJUE est le fait que la conservation de données était effectuée de

manière absolument non discriminatoire, indépendamment du fait de savoir si l'émetteur ou le récipiendaire étaient susceptibles d'être qualifiés de terroriste ou de criminel.

Au final considérant que le principe de proportionnalité n'était pas respecté et que la directive 2006/24 constituait une ingérence particulièrement caractérisée dans le droit au respect de la vie privée, la CJUE l'a déclarée invalide.

Ceci amène à se poser des questions sur les conséquences de l'arrêt puisque ces effets n'ont pas été limités dans le temps. Les textes nationaux d'application fondés sur cette directive invalide devenant de fait invalides.